Avis

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **40 (1911)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

et de 1,000 fr. pour les institutrices. L'indemnité de logement et pour le bois est fixée à 400 fr. Le traitement augmente de 100 fr. tous les 4 ans. Après 40 années de service, le personnel enseignant a droit à une pension de retraite pouvant atteindre les 65 % du traitement légal.

Allemagne. — La Prusse compte des écoles de plein exercice et des écoles de partiel exercice parmi ses écoles supérieures. Dans les premières, sur 520 directeurs qui sont à la tête, 414 sont évangéliques et 106 catholiques; dans les secondes, sur 171 directeurs, 139 sont évangéliques, 30 catholiques et 2 juifs. Le pourcentage de la population étant respectivement de 62,59 protestants, 35,80 catholiques, 1,10 juifs, il manque environ 24 directeurs catholiques dans les écoles de plein exercice et 12 au moins dans les secondes, à nommer et à prendre de moins par conséquent parmi les maîtres réformés. Pour être juste, il faut ajouter que les administrations municipales sont peut-être plus coupables de la disproportion que l'Etat lui-même, puisque dans les écoles de l'Etat, le tiers des nominations est exactement observé pour les directeurs catholiques, respectivement 168 et 56, 19 et 6 directeurs, tandis que dans les écoles municipales il y a 240 et 50, 120 et 24 sujets de religions diverses, c'est-à-dire une moins-value d'environ 38 directeurs catholiques. Il semble qu'une influence toute spéciale pourrait être exercée par ces administrations sur la nomination de ces fonctionnaires de l'enseignement, ces administrations connaissant de plus près l'état confessionnel de la population.

AVIS

Société de Secours mutuels.

Les membres actifs de la Société de Secours mutuels sont informés que le Comité de direction met à leur disposition, dès ce jour, un formulaire imprimé servant d'attestation médicale. Toute demande de formulaire sera adressée au secrétaire de la Société, M. Bondallaz, instituteur à Fribourg. Les formulaires remplis et signés en bonne et due forme seront ensuite retournés à M. Barbey, chef de service, président.

Le Comité espère que cette innovation sera goûtée par tous les sociétaires, qui voudront bien se conformer dorénavant au présent avis, en cas de maladie ou d'accident.